

Projet Pédagogique Du

Périscolaire

De VILLEMBITZ



Commentaire [A1] :

2019 / 2020

Sommaire

I) L'organisme.

- a) La communauté des communes.
- b) Le site d'accueil périscolaire.
- c) L'équipe d'animation.

II) Fonctionnement de l'accueil.

- a) Présentation du temps d'accueil à Trie
- b) Les ateliers.
- c) L'hygiène et la santé.
- d) Le budget.
- e) La tarification.

III) Notre action jeunesse.

- a) Projet éducatif de la CCPTM.
- b) Le projet pédagogique de l'équipe d'animation.
- c) L'évaluation.
- d) La communication.

Préambule.

Ce projet pédagogique, à vocation annuelle, est établi par le directeur conformément à la réglementation en vigueur à l'Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM). Il est amené à évoluer en fonction des changements et évolution de l'accueil.

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec le personnel d'animation de l'accueil en question.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de nos actions.

Le projet permet de donner sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches et intentions pédagogiques. Les préoccupations ainsi que les attentes de l'organisateur y sont repérées.

1) l'organisme.

a) La communauté des communes.

Les accueils périscolaires sont gérés par la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM) : structure intercommunale située dans la région Midi Pyrénées et plus précisément dans le département des Hautes Pyrénées qui a été créé le 1er janvier 2017. La Communauté de Communes regroupe à ce jour 50 communes dont 6962 habitants. La CCPTM a la « compétence école » depuis le 1er janvier 2017. Elle a repris en gestion directe les activités périscolaires et les accueils de loisirs. La CCPTM est présidée par Monsieur Bernard VERDIER.

✓ Adresse postale :

Communauté des Communes du Pays de Trie et du Magnoac
31 place de la mairie
65220 Trie-sur-Baïse
Tel : 05 62 35 06 09
Fax : 05 62 35 45 14

b) Le site d'accueil périscolaire.

Ecole de Villembits
65220 VILLEMBITS
TEL : 05.62.35.67.91

C) L'équipe d'animation.

Nom	Prénom	Fonction	Diplômes	Lieux d'intervention
Lemonnier	Mayala	Coordinatrice Directrice multi- site	BAFA BPJEPs	MEJ, école de Trie, CLAC, Villembits
Kechichian	Sandrine	Directrice du périscolaire de Villembits	BAFA BAFD CAP Petite enfance	Ecole de Villembits
Larré	Aurélié	animatrice	CAP petite enfance	Ecole de Villembits

Chacun a une mission, des tâches et des devoirs, mais nous devons tous nous réunir autour d'un même rôle, celui de rendre nos temps d'accueil le plus agréable possible aux enfants.

Pour ce faire voici un petit rappel des missions de chacun :

Le directeur :

Il met en œuvre le projet éducatif de la structure organisatrice. Il est garant du projet pédagogique et de la sécurité de chacun. Il est responsable de tout ce qui relève du budget. Il a la responsabilité morale et pénale des enfants affectés sur les différents temps d'accueil. Il s'occupe des relations extérieures (partenaires, communes, DDCSPP, familles...). Le directeur est aussi animateur, il mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les enfants et les animateurs.

Les animateurs :

Ils sont sous la responsabilité du directeur. Ils adhèrent aux orientations des projets pédagogiques et éducatifs et les appliquent. Leur travail s'inscrit dans une démarche de travail en équipe, de partage de connaissances, de communication et ils participent à l'élaboration de la vie quotidienne et collective. C'est la personne du collectif adulte qui se trouve le plus souvent auprès des enfants, de leurs désirs et de leurs besoins. Grâce à un travail en équipe, les besoins de l'enfant seront pourvus à tout moment. Ils doivent considérer l'enfant comme un être unique et établir avec tous les enfants une relation de confiance et de communication en respectant sa pudeur et en étant impartial. Ils doivent aussi les aider à faire part par eux-mêmes et à ne pas agir à leur place. Ils représentent pour les enfants l'adulte référent. Ils mènent des ateliers avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Enfin, ils assurent la sécurité physique, affective et morale des enfants sur tous les temps d'accueil.

II) Fonctionnement de l'accueil.

a) Présentation du temps d'accueil de Villembits :

Depuis cette année, l'école est repassée à quatre jours. De ce fait, les horaires d'accueil ont été modifiés.

L'accueil se fera de 16h30 à 18h30. Les enfants arriveront en bus, prendront le goûter et pourront commencer les activités ou les devoirs. Les devoirs sont sur la base du volontariat ou les parents demandent à l'animatrice de faire faire les devoirs aux enfants.

Les devoirs se feront suivant le nombre d'enfant.

- L'accueil du matin :

L'accueil du matin se fait à l'école de 7h30 à 8h45. Il y a une salle destinée aux enfants de maternelles et d'élémentaires. Sur cet accueil, nous mettons en place des ateliers de jeux libres et calme (coloriage, ludothèque, puzzle). Sur ce temps, les enfants peuvent revoir leurs leçons, ils peuvent également prendre une collation prévue par la famille.

- A la Cantine :

Cette année, je voudrais que ce temps soit un moment convivial où les enfants puissent échanger leur matinée ainsi que leur ressenti. Les enfants devront goûter à tout sans obligation de finir.

- ✓ Cette année l'équipe d'animation a mis en place un nouveau système en cantine pour mieux gérer les enfants, leur attitude et les mauvais comportements. Avec des photos les enfants sont positionnés sur un feu tricolore :



Cette année des couleurs seront distribuées selon le comportement de l'enfant à la Cantine. VERT pour bonne conduite ORANGE conduite moyenne ROUGE conduite indésirable en collectivité.

Des sanctions seront appliquées en fonction du nombre de point rouge.

1point rouge = séparation des camarades à la cantine

2 point rouge = on prévient les parents

3 point rouge = on prévient la collectivité (risque d'avertissement)

Au bout de trois avertissements, une exclusion temporaire pourra être mise en place par la collectivité.

- L'accueil du soir maternel et élémentaire :

L'accueil des enfants se fait à l'école de Villembits à 16h30 où nous réunissons les enfants restants au périscolaire.

Dans le cas où nous avons beau temps, nous prenons le gouter dehors tous ensemble.

Par temps de pluie, les enfants sont dans la salle à l'intérieur.

En suivant du goûter, nous leur proposons des activités jusqu'à la fermeture 18h30. Nous proposons également aux élèves de l'élémentaire une étude surveillée le lundi soir et le vendredi soir à partir de 17h45 suite à une demande de la part de certains parents ou sur la base du volontariat des enfants. Selon l'effectif d'enfants, nous mettons l'aide aux devoirs en place ou non. En équipe, nous avons constaté que lorsque nous étions trop nombreux il était compliqué pour nous de mettre les meilleures conditions en place pour que les enfants soient dans un climat de travail et d'attention. Si les devoirs sont faits ou pas fait, l'équipe informe systématiquement les familles.

b) Les ateliers à Villembits :

Les ateliers des maternelles et élémentaires sont prévus et organisés autour de la thématique choisie par l'équipe d'animation. Le soir nous proposons des animations variées (chants, sport, manuel, d'expression, scientifique...)

En ce qui concerne les grands, nous avons organisé l'accueil par pôles d'activités c'est-à-dire que les enfants choisissent l'activité non pas en fonction de leur groupe d'âge mais plutôt en fonction de leur envie. Nous les sollicitons à proposer des animations. En général nous mettons en place un jeu sportif ou une activité manuelle en plus des devoirs. Nous avons aussi plusieurs gros projets, la décoration de Noël pour le marché de Noël, la fête des mères et des pères, un potager en projet avec la maîtresse Coralie.

c) L'hygiène et la santé.

Les enfants seront sensibilisés aux règles d'hygiène élémentaire : se laver les mains avant les goûters, après le passage aux toilettes...

En cas de blessure, l'adulte titulaire du PSC1, il prendra en charge le jeune et lui administrera les premiers soins. Une trousse à pharmacie complète est disponible à la MEJ. Chaque soin est noté dans le cahier de l'infirmerie.

En cas d'accident plus grave ou de maladie, le directeur se charge de contacter les parents et si cela est nécessaire les secours.

Le personnel des accueils de loisirs n'est pas habilité à administrer des médicaments sauf Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) et exclusivement sous la responsabilité du responsable légal.

Cette hypothèse implique que les parents aient fourni :

- ¶ L'ordonnance du médecin,
- ¶ Les médicaments dans leur emballage d'origine au nom de l'enfant,
- ¶ Une autorisation parentale écrite précisant les consignes à suivre et le droit d'administrer le traitement.

d) Le budget.

Un budget prévisionnel est réalisé en début d'année civile dans le budget global de la CCPTM. Le budget alloué au périscolaire de Trie s'élève à 2400 euros pour l'ensemble de l'année scolaire.

e) La tarification.

	Quotient familial inférieur ou égal à 400€	Quotient familial à partir de 401€
Accueil matin	0.20 €	0.40€
Accueil soir	0.50 €	1.00€

III) Notre action jeunesse.

a) Projet éducatif de la CCPTM.

- Objectif transversal:

Développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles.

- Objectifs généraux:

- ¶ Accueillir les enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial.
- ¶ Favoriser pour chaque enfant sa créativité, sa prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de son autonomie, en complément et en synergie avec la famille et l'école.
- ¶ Avec les moyens humains propres au CLSH et autant que possible en partenariat avec les associations locales, organiser et animer des loisirs éducatifs sur long terme à destination des enfants et des adolescents.

b) Les objectifs du projet pédagogique.

Objectif pédagogique	Objectifs opérationnels	moyens

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'autonomie des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux enfants de bien connaître les locaux ➤ Donner la possibilité aux enfants de participer aux tâches de vie quotidienne ➤ Responsabilisé les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de panneaux d'affichage des différentes salles et lieux phares • solliciter les grands à l'entraide avec les plus petits (parrain, marraine) • laisser aux enfants des temps libres
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux enfants d'être acteur de leurs temps d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux enfants d'être force de proposition ➤ Apprendre aux enfants de faire par eux-mêmes ➤ Accompagnés les enfants dans la création de projets ➤ laisser le choix aux enfants des activités sur certains temps 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des moments de dialogue avec les enfants • être à l'écoute des enfants sur leurs attentes et envies • mise en place d'une boîte à idées pour les grands • faire des bilans réguliers sur les activités proposées • Créer des projets d'enfants • laisser aux enfants la possibilité de ne pas faire l'activité
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respectez le rythme de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner la possibilité aux enfants de ne « rien faire » ➤ Laisser libre choix aux enfants du type d'activités ➤ respecter la courbe de vie journalière d'un enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas obliger les enfants à faire l'activité • Proposer un panel d'activités • Adapter l'activité a la fatigue des enfants • Créer des espaces de repos
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir le caractère éducatif en créant du lien entre les projets d'écoles et le périscolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travailler sur la thématique du projet d'école de Trie ➤ Travailler sur la thématique du projet d'école du regroupement Tournous-Darré, Sère-Rustaing et Villembits ➤ Travailler sur la thématique du projet d'école 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des rencontres avec les enseignants pour rentrer dans les projets et réaliser des animations communes. • Faire des inter-centres avec le Magnoac en mutualisant les transports • Proposer des rencontres entre les différentes structures

	du Magnoac ➤ Travailler sur des projets communs ➤ Concours d'éloquence	d'accueil • Programmer des animations en lien aux projets d'école • (exemple : art de l'espace pour 2018/2019 à Trie)...
--	--	--

c) L'évaluation.

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le directeur rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, articles de presse, photos.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Une évaluation vise à apprécier :

- ✓ la pertinence de l'action : les objectifs étaient-ils adaptés au public et à ses besoins?
- ✓ l'efficacité de l'action : les objectifs ont-ils été atteints? Pourquoi?
- ✓ l'efficacité : les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place?
- ✓ l'utilité : l'action a-t-elle eu un impact sur les enfants/les jeunes? Sur leur comportement?...
- ✓ la cohérence : les objectifs et les actions mis en œuvre sont-ils la traduction des priorités souhaitées?

d) La communication.

- Par téléphone :

A la coordinatrice enfance jeunesse (MAYALA LEMONNIER AUBIAN) : 06.75.52.95.43

A la MEJ (MAEVA CANADELL) : 06.75.52.95.44

A l'école de Trie (SANDRINE LARCADE) : 06.48.14.35.75

A Villembits (SANDRINE KECHICHIAN) : 05.62.35.67.91

A la CCPTM au 05.62.35.06.09

- Par le site internet : ccptm.fr
- Par les plaquettes distribuées en classe aux enfants, sont également consultables à la CCPTM, à l'office du tourisme, à la MEJ.
- Publication dans la presse locale lors de manifestations.